

Dieu a-t-il décrété ce qu'il a vu d'avance?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 22

~ 1689 3.2 ~

Non! Dieu connaît toute chose éternellement par ses décrets et non en dépendant du temps. ~ Actes 15.18

Plusieurs penseurs chrétiens au cours de l'histoire ont éprouvé un certain malaise avec la doctrine du décret de Dieu. Personne n'a de problème avec un Dieu qui décrète le bien, mais certains ne peuvent concevoir, malgré les explications données avec la question précédente, que Dieu puisse aussi décréter le mal. Devant cette difficulté, deux solutions ont été proposées par des théologiens. Nous verrons pourquoi ces deux solutions sont problématiques et pourquoi il est nécessaire de conserver la doctrine du décret de Dieu telle que la confession la présente au paragraphe 1, c'est-à-dire un décret universel qui ne fait pas de Dieu l'auteur du mal, qui est en harmonie avec la liberté et la contingence et qui concourt au bien suprême de la gloire de Dieu.

La première solution proposée consiste à reconnaître que Dieu a décrété d'avance son plan sans décréter universellement tous les événements. Ainsi, le décret de Dieu serait un décret partiel qui n'inclurait que le bien que Dieu désirait faire arriver dans l'histoire. Le problème avec cette solution c'est que Dieu ne peut pas décréter une chose qui serait incertaine. *Si les décrets de Dieu dépendent d'autres événements incertains, ses décrets deviendraient eux-mêmes incertains.* Ainsi, comment Jésus pourrait-il être l'agneau « prédestiné avant la fondation du monde » (1 P 1.20) pour l'expiation des péchés si la chute était incertaine? Comment Jésus pouvait-il être destiné à être crucifié sans que des méchants se soient ligués pour faire ce que la main et le conseil de Dieu « avaient arrêté d'avance » (Ac 4.28)? La mort de Jésus, centre du plan divin, était-elle incertaine puisqu'elle dépendait du mal que des hommes allaient exécuter et que Dieu ne devait pas décréter? N'est-il pas plus simple de reconnaître, comme le fit Joseph vendu par ses frères, qu'il y a une harmonie parfaite entre le décret de Dieu et les actions libres des hommes (Gn 45.5, 8)?

Si Dieu a décrété un seul événement, il a dû décréter tous les événements nécessaires afin que son décret soit certain. Par exemple, *si Dieu a décrété l'existence d'une personne (Ps 139.16), il a nécessairement dû décréter tous les événements qui ont conduit à son existence ainsi que tous les événements qui ont causé ces événements et ainsi de suite.* Chaque événement est corolaire d'autres événements qui ultimement sont tous liés entre eux dans une chaîne quasi-infinie de causalité. L'interdépendance de tous les événements nécessite un décret universel de tous les événements dès qu'une seule chose est décrétée. Pour simplifier les choses : ou bien Dieu est le Seigneur de tout, ou bien il n'est pas le Seigneur du tout.

Devant l'incompatibilité d'un décret partiel avec un décret immuable, certains ont proposé une autre solution. Dieu aurait décrété tous les événements selon ce qu'il aurait vu d'avance. Autrement dit, le décret de Dieu serait basé sur la prescience de Dieu. Dieu a vu d'avance qu'Adam allait désobéir, il a donc décrété sa chute. Il a vu d'avance que les méchants se ligueraient pour livrer son Fils à la mort, il a donc décrété qu'ils agiraient ainsi. C'est ainsi que l'arminianisme explique la prédestination au salut : Dieu a élu d'avance ceux

qui allaient l'accepter par la foi. La Bible enseigne-t-elle que Dieu a décrété ce qu'il a vu d'avance? Voici comment la confession répond à cette question :

(Par. 2) Bien que Dieu sache tout ce qui peut ou doit arriver quelles que soient les circonstances, *il n'a cependant pas décrété telle chose parce qu'il l'a prévue comme future, ni parce qu'elle devait arriver en raison de conditions préalables.*

Non seulement Dieu sait tout ce qui arrivera, mais il sait aussi tout ce qui pourrait arriver puisque Dieu a décrété une existence contingente (1 S 23.7-13). Cependant, *l'harmonie entre ce qui arrive et le décret divin ne vient pas de la prescience de Dieu mais de sa volonté.* Le décret de Dieu est inconditionnel, « Dieu a décrété en lui-même, librement et immuablement, tout ce qui arrive (...) il n'a pas décrété telle chose parce qu'il l'a prévue comme future, ni parce qu'elle devait arriver en raison de conditions préalables ».

Une des raisons pour laquelle le décret divin est inconditionnel, c'est l'immutabilité de Dieu. « Il n'y a ni changement, ni ombre de variation » en Dieu (Jc 1.17), il ne peut rien apprendre qu'il ignorait, car il ne dépend de rien (Hé 6.13, 17-18). *Ainsi, sa connaissance ne saurait dépendre d'événements temporels puisqu'il s'agit d'une connaissance éternelle d'après ce que « dit le Seigneur, qui fait ces choses, et à qui elles sont connues de toute éternité » (Ac 15.17-18).* Dieu connaît éternellement les événements temporels. Il ne pourrait en être ainsi si sa connaissance dépendait du temps. Mais Dieu connaît toutes ces choses, car il les a éternellement décrétées en lui-même. C'est pourquoi *non seulement l'Écriture dit que Dieu connaît ces choses « de toute éternité », mais elle affirme que c'est « le Seigneur qui fait ces choses ». Autrement dit, la connaissance éternelle du Seigneur vient de ce qu'il fait par ses décrets éternels. La connaissance de Dieu ne dépend que de Dieu ; Dieu sait toutes choses, car il a décrété toutes choses.*

Dieu a-t-il décrété ce qu'il a vu d'avance? Non! Dieu a vu d'avance ce qu'il a décrété! Comment Dieu n'est-il pas alors l'auteur du mal? La réponse est au paragraphe 1 : Dieu a décrété tout ce qui arrive de telle manière qu'il n'est pas l'auteur du mal et que la liberté et la contingence ont été établies par son décret. Dieu a souverainement déterminé que le cours des événements serait libre et il a décrété que les hommes seraient responsables de leur vie bien qu'il en ait lui-même fixé les limites (Ac 17.26). Nous verrons au dernier paragraphe qu'il ne s'agit pas d'une contradiction, mais d'un profond mystère. Comment ne pas être en complète adoration devant un Dieu qui transcende tellement les limites de notre intelligence et dont la puissance est infinie?